



DÉCEMBRE 2023
Vol. 37, n°4

AUTO PRÉVENTION

ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles pour le secteur des services automobiles

LES EFFETS INVISIBLES DES ÉVÉNEMENTS POTENTIELLEMENT TRAUMATIQUES

4

Parrainer un nouveau travailleur en toute sécurité 3

Gonflage de pneus et jantes multi pièces : un cocktail dangereux! 6

3 Parrainer un nouveau travailleur en toute sécurité

4 Les effets invisibles des événements potentiellement traumatiques

6 Gonflage de pneus et jantes multi pièces : un cocktail dangereux

8 Le système de freinage pneumatique : un incontournable pour la sécurité

10 Note à moi-même: s'assurer que la plateforme élévatrice est inspectée

12 Véhicules à carburant alternatif, les dangers

14 Utilisez-vous votre chariot magasinier de façon sécuritaire ?

Notre mission

AUTOPRÉVENTION se donne comme mission d'accompagner les travailleurs et les employeurs du secteur des services automobiles dans la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail afin de prévenir et d'éliminer les risques d'accidents et de maladies professionnelles. Pour y parvenir, **AUTOPRÉVENTION** offre divers services, **sans frais**, dont :

- La formation;
- L'information;
- La recherche et le développement;
- Les conseils et l'assistance technique;
- D'autres activités de sensibilisation aux bonnes pratiques.

AUTOPRÉVENTION vise à être un partenaire incontournable reconnu pour son leadership et ses actions en matière de prévention des lésions professionnelles en milieu de travail.

autoprevention.org
1 800 363-2344



AUTOPRÉVENTION

ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

DIRECTRICE GÉNÉRALE	Sylvie Mallette
COPRÉSIDENT PATRONAL	Guy Letellier (ASPMQ)
COPRÉSIDENT SYNDICAL	Éric Boudreault (Unifor, section locale 4511)
TRÉSORIER	Denis Mélançon (ASA)

ASSOCIATIONS MEMBRES ET LEURS REPRÉSENTANTS

Association des industries de l'automobile du Canada, division Québec (AIA)
Mario Comtois

Association des marchands Canadian Tire du Québec
Jean-François Deshaies

Association des professionnels du dépannage du Québec (APDQ)
Réjean Breton

Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions (ARPAQ)
Simon Matte

Association des services de l'automobile inc. du Québec (ASA)
Denis Mélançon

Association des spécialistes de pneu et mécanique du Québec inc. (ASPMQ)
Guy Letellier

Corporation des carrossiers professionnels du Québec (CCPQ)
Luc Fillion

Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec (CCAQ)
Céline Servant

Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD)
Dany Caron • Marc Cloutier

Fédération de l'industrie manufacturière (FIM - CSN)
Claude Bernier • André Giguère

Unifor Québec
Jean-Yves Filion • Gaétan Legault

Unifor, section locale 4511
Patrick Caisse • Éric Boudreault

RÉDACTRICE EN CHEF
Lucie René
rene@autoprevention.org

COLLABORATEURS
François Bélanger, André Deschamps,
Karine Dionne, Jonathan Fortier,
Jocelyn Jargot, Samuel Laverdière,
Marie-Andrée Pâquet

La revue électronique **AUTOPRÉVENTION**
est publiée trimestriellement par :

AUTOPRÉVENTION
4605, boul. Lapinière, bureau 150, Brossard (Québec) J4Z 3T5
Téléphone : 450 672-9330 ou 1 800 363-2344

Reproduction d'articles autorisée à la condition de mentionner la source, d'y faire paraître le logo d'**AUTOPRÉVENTION** et de nous en faire parvenir un exemplaire.

Abonnés 11 200

Conception graphique L'Infographe

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2817-6200

Parrainer un nouveau travailleur en toute sécurité

par **André Deschamps**,
conseiller en prévention

L'accueil des nouveaux travailleurs est une étape cruciale pour que ceux-ci deviennent des atouts pour l'organisation et qu'ils s'intègrent plus facilement à leur nouveau milieu de travail. En encadrant leur arrivée, ils pourront rapidement mettre en pratique les mesures de sécurité et les procédures en place dans l'organisation.

Cet article s'adresse aux travailleurs qui agiront comme parrain et formeront les nouveaux employés. Bien préparés, ils s'assureront que le parrainage soit agréable et efficace.

ACCUEILLIR ADÉQUATEMENT

Être accueilli adéquatement fidélise le nouvel employé et crée une relation respectueuse entre employeur et travailleur. En permettant au nouveau travailleur d'avoir toutes les informations, l'employeur lui donne la chance de confirmer ses compétences et de répondre aux attentes plus rapidement.

Les travailleurs qui seront mis à contribution lors de l'accueil du nouvel employé devraient posséder en partie les qualités suivantes :

- Être diplomate et sincère;
- Être respectueux des croyances;
- Polyvalents;
- Être honnête et intègre pour reconnaître leurs erreurs afin de réorienter l'accueil du nouvel employé vers les objectifs visés.

Le premier pas à franchir pour un accueil réussi est la planification. L'employeur doit déterminer les rôles et les responsabilités de chaque personne impliquée lors de l'accueil. On parle alors du gestionnaire immédiat et du travailleur expérimenté qui agira comme parrain.

Cela implique d'identifier les bonnes personnes pour effectuer ces rôles, de les former, de les outiller, mais surtout de leur allouer le temps nécessaire pour l'accomplissement de leur rôle. Il faut également identifier les tâches qui seront accomplies par le nouveau travailleur, faire le lien avec l'identification et l'analyse des risques de l'organisation et planifier les ressources nécessaires.



COMMENT PROCÉDER ?

- Se présenter ainsi que les collègues de son département et expliquer le déroulement de la formation.
- Faire une présentation sommaire du sujet de la formation et de l'importance de la tâche en lien avec les activités de l'entreprise (pourquoi c'est important).
- Établir un lien de confiance avec le nouveau travailleur sur le sujet traité en lui demandant de partager son expérience passée et en lui posant des questions techniques.
- Sensibiliser le nouveau travailleur aux mesures de sécurité à mettre en place pour réduire le risque en lui donnant des exemples de différents types d'accidents dans son secteur d'activités en lien avec le sujet de formation.
- Indiquer au nouveau travailleur les risques présents dans l'environnement de travail ainsi que les mesures de prévention mises en place pour les réduire (équipements de protection individuelle, procédures et instructions de travail, protecteurs de machine, etc.). Convenez avec lui des comportements sécuritaires attendus et à proscrire et

prenez un engagement individuel avec lui. Vous pourrez rétroagir sur ces comportements lors d'une prochaine observation de tâche.

- Donner l'enseignement pertinent à l'accomplissement de la tâche en démontrant chacune des étapes.
- Répéter l'enseignement et les mesures de sécurité à adopter lors de l'entraînement pratique du nouveau travailleur.
- Participer activement à l'entraînement du nouveau travailleur en enseignant les trucs du métier.
- Faire part de ses observations de la partie pratique supervisée au nouveau travailleur et répondre à ses questions.

Les travailleurs d'expérience qui seront choisis par l'employeur pour agir comme parrain devraient informer et former les nouveaux travailleurs avec l'aide d'une fiche d'accueil préparée à l'avance ainsi qu'avec des instructions de travail claires, efficaces et sécuritaires.

[L'aide-mémoire d'Auto Prévention](#) à l'identification et l'analyse de risques peut vous aider à cibler les risques psychosociaux dans votre organisation.

Les effets invisibles des événements potentiellement traumatiques

par **Jonathan Fortier**, conseiller en prévention
et **Samuel Laverdière**, conseiller en hygiène industrielle

Depuis l'adoption de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail au printemps 2021, les risques psychosociaux liés au travail ont été mis à l'avant-plan. Le harcèlement et la violence au travail sont assez bien connus, mais il y a un troisième élément qui passe plus souvent sous le radar : l'exposition à un événement potentiellement traumatique.



SHUTTERSTOCK

Bien que possible dans l'ensemble du secteur des services automobiles, il l'est particulièrement pour les travailleurs de l'industrie du dépannage routier et du remorquage. Qu'il s'agisse des interventions lors de graves accidents de la route, de se faire frôler par un véhicule ou une agression par un client, les conséquences de ce genre de situations sur la santé mentale peuvent laisser des marques invisibles, même pour le plus inébranlable des travailleurs.

CAUSES ET MANIFESTATIONS

L'exposition à un événement potentiellement traumatique (ÉPT) se définit par « l'exposition à un événement qui implique une

mort effective, une menace de mort, une blessure grave ou une violence sexuelle¹ ». Il peut s'agir d'un événement (ou d'une situation) que le travailleur vit personnellement, dont il est le témoin direct ou qui arrive à d'autres, y compris ses proches et ses collègues.

L'exposition à un ÉPT peut entraîner le développement de divers problèmes de santé mentale, dont le trouble de stress post-traumatique (TSPT). Lorsque diagnostiquée, cette maladie mentale peut se manifester de différentes façons, notamment par :

- Des *flashbacks*
 - Souvenirs générant de la détresse;
 - Rêves perturbants ou cauchemars.
- De l'évitement
 - Éviter des lieux, des situations ou des personnes qui rappellent le traumatisme.
- Des changements dans l'humeur
 - Dépression;
 - Isolement;
 - Ressentir de la peur, de la culpabilité ou de la honte.
- De l'hypervigilance
 - Problèmes de sommeil;
 - Irritabilité et colère soudaine;
 - Consommation abusive d'alcool ou de drogues.

Dans certains cas, l'accumulation de plusieurs événements traumatiques est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, menant au TSPT. On pense alors à une situation de travail banale comme un remorquage d'un véhicule accidenté avec blessés, mais qui chamboule complètement l'opérateur, le rendant incapable d'agir; ses capacités mentales étant épuisées par la répétition de ce type de situations de travail.

Il est donc important de réaliser une démarche d'[identification des risques](#) qui contribuera à cibler aussi les risques psychosociaux dans votre organisation.

1 DSM-5, manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux 5^e éd. (2015)

GÉRER L'IMPRÉVISIBLE

Il est évidemment difficile de savoir quand un travailleur sera exposé à un événement potentiellement traumatique, spécialement pour une entreprise de dépannage routier appelée à intervenir en urgence. En revanche, un employeur a tout avantage à mettre en place un processus de gestion des événements potentiellement traumatiques. Voici quelques-unes des meilleures pratiques selon le [Centre d'étude sur le trauma de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal](#) :

1

Préparer et éduquer les travailleurs et les gestionnaires face au ÉPT. Il peut s'agir, par exemple, de :

- Mettre en place un programme de gestion globale des ÉPT au travail (précise la déclaration des situations à risque, les actions de soutien à réaliser et les ressources à mobiliser en cas d'exposition);
- Inclure les ÉPT au programme d'accueil et d'intégration des nouveaux travailleurs;
- Informer les gestionnaires et les travailleurs sur le trouble de stress post-traumatique;
- Rendre disponible de la documentation et des ressources spécialisées.

2

Lorsqu'un travailleur est victime ou témoin d'un événement traumatique, il faut viser à réduire les conséquences sur sa santé psychologique. Ça passe notamment par :

- De l'aide psychologique Info-Santé 811, option 2;
- Des suivis de bienveillance;
- Les programmes d'aide aux employés (PAE).

3

Aider les victimes et réparer les impacts de l'événement traumatique. La prise en charge des travailleurs victimes d'un ÉPT peut se faire par :

- Une déclaration de maladie professionnelle à la CNESST;
- La psychothérapie;
- La mise en place d'un programme de retour au travail;
- La relocalisation du travailleur dans d'autres fonctions de l'organisation.

Les événements potentiellement traumatiques peuvent entraîner des répercussions à long terme sur la santé mentale des travailleurs et ils font bien partie de la réalité des travailleurs de l'industrie du dépannage routier et du remorquage. Il est donc primordial de briser les tabous dans les milieux de travail et de prendre en charge ce dossier sans tarder.

L'ensemble des travailleurs du secteur des services automobiles peuvent être affectés par des événements potentiellement traumatiques. Mettez sur une approche paritaire et placez cet enjeu au cœur de votre stratégie SST.



SHUTTERSTOCK

Gonflage de pneus et jantes multi pièces : un cocktail dangereux !

par François Bélanger, conseiller en prévention

L'éclatement de pneus ou la projection de pièces ne survient heureusement pas tous les jours. Il n'en demeure pas moins que les conséquences peuvent être catastrophiques, pouvant entraîner des blessures sévères, voire la mort quand le travailleur se trouve dans la trajectoire de pièces projetées. Rappelons-nous le décès d'un technicien en Estrie en 2020 causé par le mauvais assemblage d'une jante multi pièces. Quelles sont les causes de tels accidents, les étapes les plus critiques et comment gérer ces risques ?



ROBERT BERNARD PNEUS ET MÉCANIQUE

ÉTAT DES COMPOSANTES

Pneu : une inspection visuelle de toutes les pièces y compris les pneus neufs est absolument nécessaire. Un pneu usagé peut être irrémédiablement endommagé si

des composantes de la roue ont surchauffé, notamment à cause de défaillance des freins ou parce qu'il a servi à rouler à moins de 80 % de la pression recommandée. On doit retirer les pneus fissurés, ceux dont la carcasse est endommagée (corde cassée), ou dont les flans présentent des boursofflures.

Jante : généralement, un bon brossage sera nécessaire pour bien voir l'état de la jante, dont la cannelure où reposera le joint torique. Les pièces qui composent la jante peuvent être déformées, rouillées, fissurées, avoir été soudées, ou avoir des trous d'ancrage agrandis, etc. Dans de tels cas, on s'assure de ne pas réutiliser ces composantes.

COMPATIBILITÉ DES PIÈCES

Même si à l'œil des composantes d'une jante multi pièces semblent pouvoir s'assembler,

la réalité peut être toute autre. L'information au sujet de la compatibilité des pièces est si importante, que l'OSHA, l'équivalent américain de la CNESST rend obligatoire l'affichage de chartes de compatibilité dans les ateliers de pneus. Pour ne pas se tromper, on doit se fier aux inscriptions sur chaque composante et la taille du pneu doit impérativement correspondre à celle de la jante.

RESPECT DES DIRECTIVES DU MANUFACTURIER DES COMPOSANTES

Les manuels de formation et guides techniques des manufacturiers sont des sources d'information primordiales. On y trouve entre autres les spécificités techniques que doivent respecter toutes les pièces lors de l'inspection et la liste des pièces compatibles de la jante.

Nettoyer la roue et ses différentes pièces avec une brosse, inspecter celle-ci.



ROBERT BERNARD PNEUS ET MÉCANIQUE



S'assurer de prendre le bon diamètre et la bonne grosseur de joint torique.

ROBERT BERNARD PNEUS ET MÉCANIQUE



Installation de l'anneau verrouilleur

ROBERT BERNARD PNEUS ET MÉCANIQUE

DANGER QUAND LE PNEU EST SOUS PRESSION

La pression que subissent les pièces d'une roue de grande dimension gonflée en fait ni plus ni moins qu'une bombe potentielle, pouvant atteindre une pression supérieure à 100 lb/po². C'est pourquoi il est recommandé de :

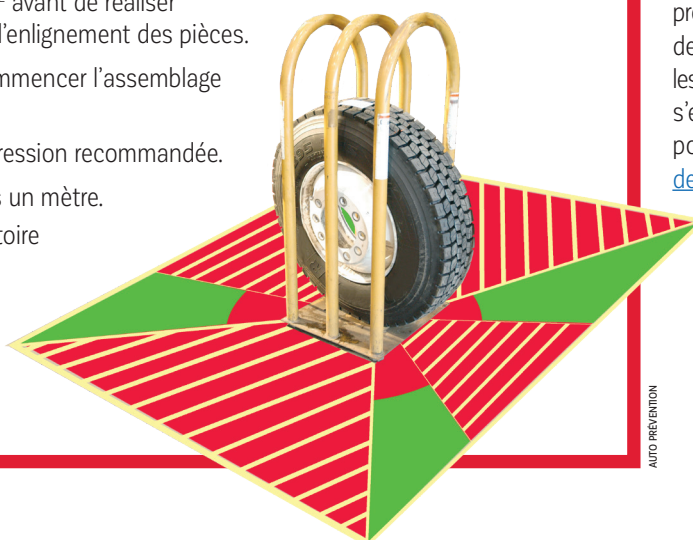
- Dégonfler le pneu en retirant l'obus de la valve et en y passant un fil métallique pour s'assurer que rien n'empêche l'air de s'échapper. Une roue qui présente des signes de dommages par la chaleur ou qui aura roulé à moins de 80% de la pression recommandée devrait être dégonflée avant même d'être retirée du véhicule. Si ça n'a pas été fait, le dégonflage est la première chose à faire.
- Gonfler le pneu par étape en suivant les directives du manufacturier. Certains préconisent l'utilisation d'une cage de sécurité ou d'un dispositif de retenue équivalent pour toutes les étapes de gonflage.

Faire coller les talons du pneu

- Limiter la pression d'air du pneu à 5 à 10 lb/po².
 - Roue à plat au sol, sur la machine à pneus ou dans la cage de sécurité.
- S'assurer que toutes les pièces sont bien enlignées et centrées. Si ce n'est pas le cas, il faut dégonfler le pneu et recommencer l'assemblage.

Poursuivre le gonflage dans la cage de sécurité

- S'arrêter à environ 20 lb/po² avant de réaliser une nouvelle inspection de l'enlignement des pièces.
 - Dégonfler le pneu et recommencer l'assemblage si ce n'est pas le cas.
- Gonfler le pneu jusqu'à la pression recommandée.
 - Se positionner à au moins un mètre.
 - Ne pas être dans la trajectoire des débris dans le cas d'un éventuel éclatement. Par exemple, les parties en vert sur l'illustration sont les plus sécuritaires.



AUTO PRÉVENTION

ÉQUIPEMENT REQUIS

- Une cage de sécurité approuvée, de dimension suffisante. La cage doit être inspectée quotidiennement pour déceler toute soudure endommagée ou déformation. L'[article 337 du RSST](#) permet également de recourir à d'autres dispositifs de retenue, tels un assemblage de barres ou des chaînes.
- Un boyau d'une longueur de deux à trois mètres, muni d'un manomètre, d'une soupape en ligne et d'un mandrin à mâchoire (dispositif qui maintient le boyau en place sur la valve).
- Un lubrifiant conforme aux directives du fabricant.
- Des lunettes de sécurité, des chaussures de sécurité, des gants et des protecteurs auditifs.

CONCLUSION

En utilisant les bons équipements et des procédures sécuritaires, vous vous assurerez de ne pas manipuler une bombe et toutes les conséquences regrettables qui pourraient s'en suivre! Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre page « [Gonflage de pneus](#) ».

Le système de freinage pneumatique : un incontournable pour la sécurité

par **Samuel Laverdière**,
conseiller en hygiène industrielle

Conduire un véhicule au travail implique de devoir s'adapter à un environnement en constant changement : conditions climatiques, trafic, piétons, vélos et état de la chaussée. Pour les conducteurs de véhicules lourds, le freinage du véhicule est un enjeu de sécurité majeur : pour immobiliser le véhicule, pour garder le contrôle du véhicule en situation d'urgence, pour limiter les distances d'arrêt, pour éviter la surchauffe et le glaçage des freins, en plus du risque d'explosion des pneus.

Malgré toutes les obligations (ronde de sécurité, entretien obligatoire aux 6 mois et vérification mécanique périodique) les défauts majeurs entourant les freins pneumatiques demeurent anormalement nombreuses. Lors des opérations *International Roadcheck* de La Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA), environ 20 % des véhicules lourds inspectés sont mis hors service pour des défauts majeurs, et principalement liées aux freins pneumatiques.

COMPRENDRE POUR PASSER À L'ACTION

Lorsque le moteur du véhicule est en marche, un compresseur muni d'un régulateur accumule de l'air comprimé dans un réservoir. Au moment où le conducteur

appuie sur la pédale de frein de service, cet air comprimé circule dans un réseau de canalisations jusqu'au récepteur de freinage, dans la section de service. L'air pousse la tige de poussée qui exerce une force sur le régleur de jeu automatique fixé à l'extrémité de l'arbre à cames. En forçant celui-ci à tourner, l'extrémité en S de la came écarte les garnitures de frein et les serre contre le tambour du frein, ce qui entraîne l'arrêt du véhicule. C'est une mécanique simple, efficace et puissante, mais qui nécessite une attention particulière, considérant la multitude de pièces qui la compose.

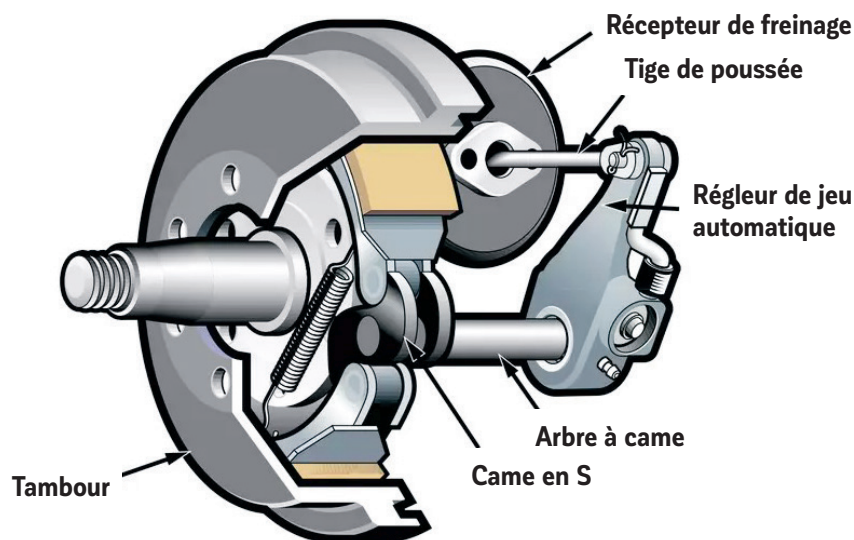
Au quotidien, le conducteur doit prendre le temps nécessaire pour inspecter efficacement les freins, afin de déceler les défauts et s'assurer que son véhicule

est sécuritaire (ronde de sécurité et à la méthode de rattrapage de jeu des régleurs de jeu automatique). L'employeur fait également partie de l'équation : planifier et réaliser les entretiens mécaniques, remplacer les pièces défectueuses et veiller à la conformité des réparations. Ce dernier doit aussi s'assurer que les conducteurs et les mécaniciens possèdent la formation nécessaire pour réaliser leurs tâches.

En somme, les freins sont l'un des systèmes de sécurité les plus importants d'un véhicule pour protéger la vie du conducteur et celle de tous les autres usagers de la route. Consultez et téléchargez l'[aide-mémoire en 8 étapes](#) et la nouvelle [page Transport et livraison](#) pour des informations additionnelles.

En décembre 2019, l'entreprise CFG Construction a été déclarée coupable de négligence criminelle ayant causé la mort d'un de ses travailleurs, en plus d'une amende de 345 000 \$. Le véhicule impliqué dans l'accident comportait 14 défauts majeurs, toutes relatives au système de freinage pneumatique. Le jour du drame, le travailleur a affirmé à sa conjointe que s'il ne rentrait pas pour le souper, c'est qu'il serait mort.

MANUEL SUR LES FREINS PNEUMATIQUES, ÉDITION 2001, SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)





En santé et sécurité

C'est **moi**
le
BOSS

En SST, pas de hiérarchie. Tout le monde
a un rôle à jouer car personne n'est à l'abri
d'une bonne idée!

Témoignages, outils et inspirations

paritarisme.autoprevention.org

Pour favoriser une prise en charge collective
de la santé et de la sécurité dans votre milieu de travail.

AP
AUTOPRÉVENTION

Note à moi-même : inspecter la plateforme élévatrice

par **Karine Dionne**, conseillère en prévention
Samuel Laverdière, conseiller en hygiène industrielle

Les plateformes élévatrices sont des équipements répandus dans de nombreuses entreprises du secteur des services automobiles. Ces machines permettent aux travailleurs d'atteindre des hauteurs significatives pour effectuer une variété de tâches (ex. changer des néons, réparer différentes composantes des véhicules lourds, entretenir les bâtiments). Afin de prévenir des accidents de travail, il est impératif de réaliser des inspections des plateformes élévatrices. Explorons ici l'importance des diverses inspections à réaliser, le rôle de l'opérateur et de l'employeur, ainsi que quelques conseils en rafale.

La sécurité des travailleurs est la principale raison pour laquelle l'inspection des plateformes élévatrices est cruciale. Ces machines peuvent être utilisées à des hauteurs considérables, ce qui les rend potentiellement dangereuses en cas de défectuosité. Les inspections permettent de détecter et de corriger les problèmes mécaniques, électriques ou hydrauliques qui pourraient compromettre la sécurité des opérateurs.

FRÉQUENCE DES INSPECTIONS

La responsabilité de la sécurité des plateformes élévatrices incombe à l'employeur et à ses représentants. Cela signifie qu'il est essentiel que les propriétaires d'entreprises veillent à ce que les inspections soient effectuées conformément aux réglementations en vigueur ([article 245 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail](#) et la norme CSA B354.7). **Il y a 3 types d'inspection :**

01

Lors de l'achat d'une plateforme élévatrice, l'employeur doit s'assurer que **l'inspection initiale** de l'équipement a été effectuée. Dans le cas de l'achat d'un équipement d'occasion, les exigences en matière de sécurité demeurent les mêmes.

02

L'inspection quotidienne, réalisée par l'opérateur, est obligatoire. Elle comporte la vérification visuelle des composantes qui ont un effet direct sur l'opération sécuritaire de la plateforme. Cela comprend notamment :

- 1) Pneus et roues
- 2) Descente d'urgence
- 3) Protecteurs anti-nid de poule
- 4) Intégrité de la structure
- 5) Plaque signalétique

Auto Prévention met à votre disposition une [grille d'inspection](#) de plateforme élévatrice téléchargeable.



AUTO PRÉVENTION

03

L'inspection périodique, généralement effectuée par une entreprise spécialisée doit être faite au minimum aux 200 heures et l'inspection annuelle minimalement une fois par année ou aux 700 heures d'utilisation. Pour ce qui est de l'inspection structurale, elle doit être réalisée sous la supervision d'un ingénieur, à l'achat, 10 ans après la date de fabrication et aux 5 ans par la suite. En cas de bris ou de dommage majeur à la structure, l'employeur doit refaire une inspection structurale.

DES CONSEILS EN RAFALE

• Former les opérateurs

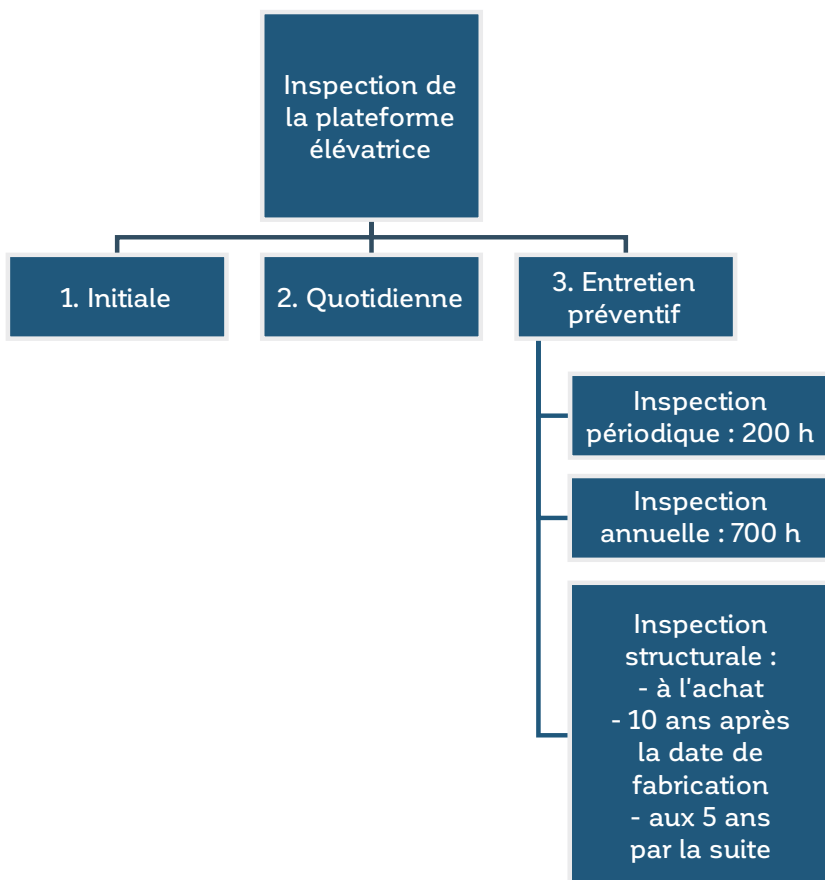
Les opérateurs doivent être formés pour effectuer les inspections quotidiennes de la plateforme élévatrice. Auto Prévention offre la formation [Utilisation sécuritaire des plateformes élévatrices](#), sans frais, aux membres du secteur des services automobiles. Elle aborde, entre autres, l'inspection, les risques et les mesures de prévention et le harnais de sécurité.

• Se familiariser avec le manuel de l'opérateur

Avant de commencer l'inspection, lisez le manuel de l'opérateur de la plateforme élévatrice. Il contient des informations essentielles sur les procédures d'inspection spécifiques à votre modèle.



AUTO PRÉVENTION



Quelle soit neuve, d'occasion ou louée, chaque plateforme élévatrice doit être sécuritaire et ça passe, entre autres, par l'inspection.

- **Mettre en place un calendrier d'inspection**

L'employeur a avantage à planifier les inspections en mettant en place un calendrier d'inspection régulier pour chaque plateforme élévatrice, en fonction de son utilisation.

- **Cadenasser en cas de défectuosité majeure**

Si des problèmes critiques sont découverts, arrêtez l'utilisation de la plateforme élévatrice et la cadenasser jusqu'à ce que les réparations nécessaires soient effectuées.

- **Conserver la documentation**

L'employeur doit conserver des dossiers détaillés de chaque inspection, y compris les résultats, les entretiens et les réparations effectuées.

- **Faire appel à des professionnels**

Si vous n'êtes pas sûr de l'état de la plateforme ou si des réparations importantes sont nécessaires, faites appel à un professionnel qualifié pour effectuer les réparations.

En conclusion, l'inspection des plateformes élévatoires est essentielle pour garantir la sécurité des travailleurs et la conformité réglementaire. En mettant en place des inspections efficaces et en formant les travailleurs, les employeurs diminuent les risques d'accident du travail. Il n'y a pas de risque à prendre lorsqu'il s'agit d'utiliser des équipements mobiles de levage.

Véhicules à carburant alternatif, les dangers

par **Jocelyn Jargot**,
conseiller en prévention

Avec les changements climatiques est apparue la nécessité de remplacer les énergies fossiles ou à tout le moins, les diversifier dans l'usage des véhicules. En ce qui concerne toutes les catégories de véhicules il y a désormais plusieurs options autres que l'essence ou le diesel qui s'offrent dont les carburants et les technologies alternatives.

En 2023 on peut donc retrouver dans les ateliers d'entretien des véhicules qui ne ressemblent pas tout à fait aux autres. Voici en résumé les alternatives et les principales propriétés pouvant présenter un risque à la santé et à la sécurité.

ALTERNATIVES	PROPRIÉTÉS / RISQUES
Gaz Naturel (GN) Compressé ou liquéfié <i>Le biogaz et le biométhane sont considérés comme du gaz naturel</i>	Gaz sous pression toxique et inflammable plus léger que l'air
Propane et GPL	Gaz sous pression liquéfié, inflammable plus lourd que l'air
Hydrogène	Gaz sous pression inflammable plus léger que l'air
Électrique	Électrisation/Électrocution, Arc électrique

OBLIGATIONS ET RÈGLES DE PRÉVENTION

Du fait des dangers propres à chaque alternative, il est nécessaire que les entreprises travaillant sur ces nouveaux véhicules observent des règles strictes à différents niveaux. Nous allons dresser un portrait général de l'ensemble des enjeux possibles.

Qualification de la main d'œuvre

Selon le type de carburant, seuls des travailleurs qualifiés ont l'autorisation d'effectuer certains travaux. Par exemple au Québec le certificat de qualification en technique de carburant au gaz (TCG 1 ou 2) est obligatoire pour toute personne qui inspecte, entretient,

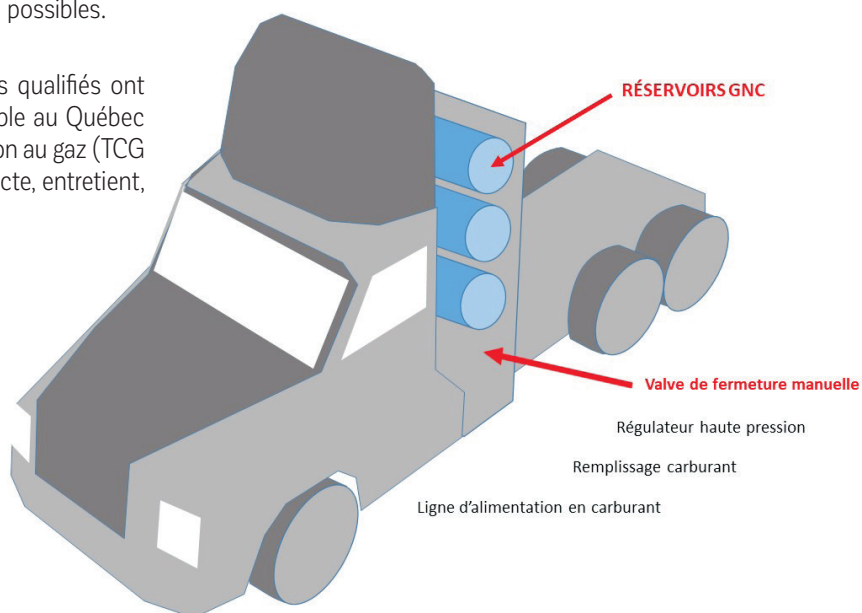
CARBURANT ALTERNATIF – Définition :

Carburant qui permet une alternative aux carburants conventionnels : essence, diesel, etc.



Les véhicules à carburant alternatif sont identifiables par des pictogrammes bleus ou noirs en forme de diamant ou de losange aplati.

répare, modifie des systèmes d'alimentation en gaz de moteurs à combustion interne ou qui effectue la vidange des réservoirs des véhicules routiers fonctionnant au Gaz Naturel ou Propane. Une infraction est passible d'une amende (Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression). Pour les techniciens ne possédant pas ces certificats, seuls certains travaux peuvent être envisagés comme par exemple la lubrification, les réparations de freins, de suspensions ou de roues.

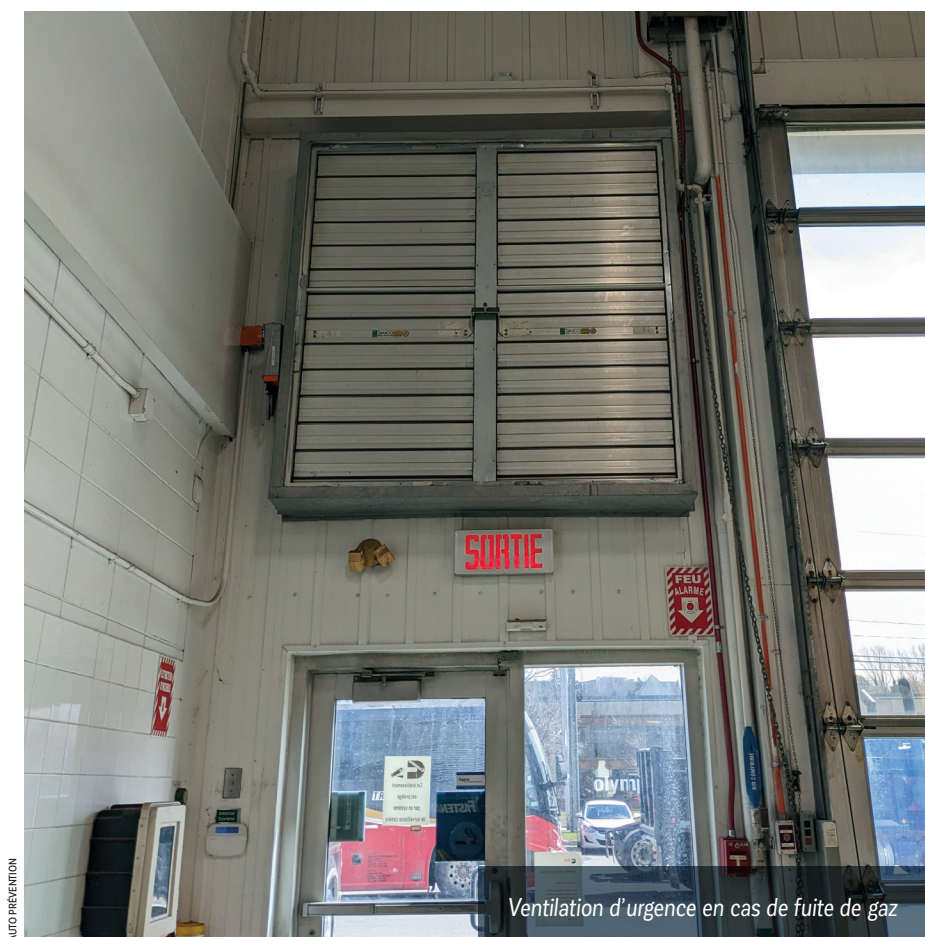


Des détails spécifiques permettent aussi de distinguer un véhicule fonctionnant avec un carburant alternatif (ici les réservoirs GNC en arrière de la cabine du conducteur).

Le remplissage d'un véhicule fonctionnant au propane nécessite aussi la détention d'un certificat, soit : Remplissage de bouteilles et de véhicules au propane (RBVP) ou Remplissage de véhicules au propane (RVP). Il en va de même pour les techniciens travaillant sur les véhicules fonctionnant à l'hydrogène ou les véhicules hybrides et électriques. Des programmes de formation sont d'ailleurs en cours d'implantation au Québec entre autres pour les véhicules lourds électriques comme le programme Compétence VÉ. Il n'existe pas de formation spécifique au Québec pour l'hydrogène.

Infrastructures (bâtiments)

Ceux-ci ne sont pas toujours équipés pour effectuer tous les travaux possibles sur un véhicule au gaz. Ainsi ce que l'on appelle parfois des réparations majeures (alimentation, moteur, soudure, etc.) nécessiteront soit une adaptation des ateliers en terme de ventilation par exemple ou encore, lorsque cela est possible, des procédures spécifiques en terme de dépressurisation partielle ou complète comme pour les travaux sur les réservoirs. Dans le cas contraire, seules des réparations mineures ne touchant pas au système d'alimentation et moteur seraient permises (pneumatique, lubrification, inspection, etc.).



Ventilation d'urgence en cas de fuite de gaz

POINTS IMPORTANTS DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES GAZ INFLAMMABLES EN RÉSUMÉ

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (SECTION VII - VAPEURS ET GAZ INFLAMMABLES)

Limite inférieure d'explosivité :

La concentration de vapeurs ou de gaz inflammables dans un bâtiment ou dans un autre lieu de travail, qui n'est pas un espace clos, doit être maintenue en dessous de 25% de la limite inférieure d'explosivité.

Source d'inflammation :

Il ne doit exister aucune source d'inflammation dans un lieu, même situé à l'extérieur, où la concentration de vapeurs ou de gaz inflammables est égale ou supérieure à 25% de la limite inférieure d'explosivité.

En plus de ces deux points il existe aussi des prescriptions réglementaires concernant les équipements tels que ceux utilisés pour la ventilation, etc.

Afin de respecter la réglementation, des équipements de détection de gaz inflammables fixes et/ou mobiles selon le cas, doivent être installés afin de bien surveiller les conditions sécuritaires dans l'atelier. Ces équipements doivent être calibrés au minimum annuellement et maintenus en bon état de fonctionnement pour assurer la sécurité des travailleurs et des lieux de travail.

Utilisez-vous votre chariot magasinier de façon sécuritaire?

par **Samuel Laverdière**, conseiller en hygiène industrielle
Jonathan Fortier, conseiller en prévention

Les chariots élévateurs de type magasinier, plus souvent connus sous le nom de « order picker », sont des engins très pratiques pour l'entreposage de matériel dont la manutention demeure manuelle. Contrairement aux chariots élévateurs contrebalancés, qui soulèvent et abaissent les charges, les magasiniers élèvent les caristes à la hauteur des palletiers où ils peuvent ensuite manutentionner leurs charges et les déposer sur une palette ou une plateforme conçue à cet effet.

Le fait de travailler en hauteur nécessite évidemment une attention particulière en matière de sécurité au travail. Les accidents impliquant ces machines peuvent entraîner des blessures graves voire mortelles. Il suffit de penser à la chute du cariste ou au renversement total du chariot. Afin de conscientiser les propriétaires et les utilisateurs, voici un rappel de mesures de sécurité essentielles à respecter lors de l'utilisation de ce type de chariots élévateurs.

FORMATION ET CERTIFICATION DES OPÉRATEURS

La première étape pour assurer la sécurité lors de l'utilisation de chariots élévateurs est de former les caristes. La formation doit inclure des aspects tels que la manutention des charges, les différents types d'inspection, les procédures d'urgence, la connaissance des commandes et des dispositifs de sécurité ainsi que les règles de circulation sécuritaire. De plus, comme le cariste opérant le chariot magasinier se retrouve en hauteur, la formation doit comporter aussi un volet sur le port du harnais de sécurité ainsi que les risques de chutes. La [formation offerte par Auto Prévention](#) répond à tous les critères. En veillant à ce que les travailleurs soient correctement formés, vous contribuez à protéger l'ensemble des travailleurs du milieu de travail.

INSPECTIONS RÉGULIÈRES ET ENTRETIEN PRÉVENTIF

Comme pour tout équipement mobile, la sécurité dépend également du bon état de fonctionnement du chariot magasinier. Les inspections quotidiennes et avant chaque utilisation doivent être effectuées par les caristes et les entretiens préventifs par des techniciens qualifiés. La maintenance préventive permet de détecter et de corriger les problèmes potentiels avant qu'ils ne deviennent dangereux, de réduire les périodes d'arrêt de l'équipement. Elle prolonge également sa vie utile et augmente sa performance. Parmi les éléments à vérifier quotidiennement, on retrouve les freins, les systèmes hydrauliques, les pneus, les commandes et les dispositifs de sécurité. Parmi les éléments défectueux les plus fréquents on retrouve le non-fonctionnement de la pince de retenue. Cette pince sert à agripper la palette ou la plateforme. Elle contribue au maintien de la charge derrière et permet ainsi de prévenir les chutes de charges au sol.



RÈGLES DE CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

C'est un secret de polichinelle, la présence de piétons dans les zones où des équipements motorisés sont utilisés, peut entraîner des collisions. Des règles toutes simples peuvent faire une grande différence. Par exemple, le simple fait d'utiliser le klaxon à l'approche d'un virage ou d'une intersection prévient les rencontres fortuites. Appliquer la règle de la confirmation visuelle entre chariot et piéton peut également éviter bien des maux. Séparer le plus possible les véhicules des personnes et des autres véhicules est toujours une bonne idée. Aussi, exiger que les piétons circulent à un endroit précis contribue à réduire les risques de collisions, tout comme procéder à la fermeture des allées où le chariot magasinier est appelé à descendre une palette.

SÉCURITÉ EN HAUTEUR

Comme les caristes sont amenés à travailler en hauteur, il est crucial qu'ils portent leur harnais de sécurité. Mais, trop souvent, les harnais ne sont pas portés par les caristes ou ils ne sont pas de la bonne taille. Il est

impératif que les harnais fournis conviennent et soient ajustés à l'utilisateur, et ce, peu importe la durée de l'utilisation du chariot. Il est aussi important de s'assurer de la conformité du harnais. Celle-ci dépend de sa fréquence d'utilisation, de son année de fabrication et du temps d'utilisation. Pour ces raisons, les fabricants n'affichent plus de dates de péremption. Il faut plutôt se référer aux instructions du fabricant pour connaître les exigences en matière de remplacement du harnais.

CONFORMITÉ DE LA PLATEFORME

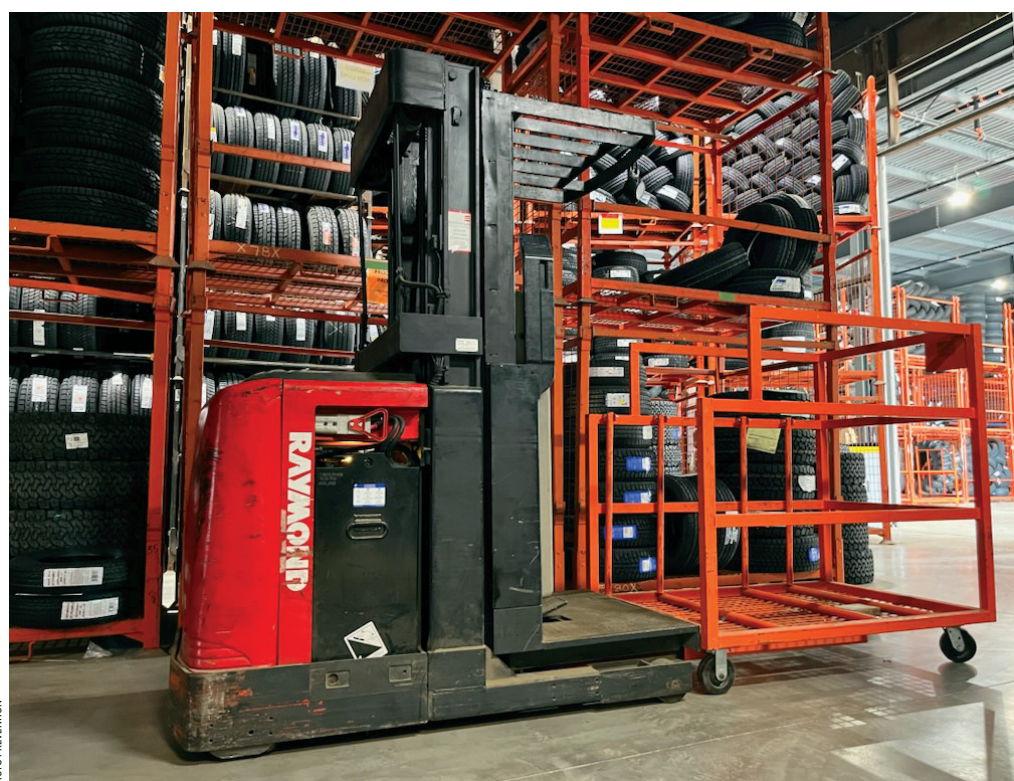
Mettons les choses au clair, une palette n'est pas conçue à priori pour servir de plateforme à un travailleur. Le simple fait de mettre un pied au mauvais endroit et la palette peut basculer et entraîner une chute du cariste et de la charge. Or, il est important de déterminer dès le départ si le cariste aura à se déplacer derrière lui pour placer ou accéder à la marchandise. Si c'est le cas, une plateforme conçue à cet effet sera requise. Généralement en métal antidérapant, elle doit comporter deux ouvertures dans lesquelles s'insèrent les fourches du chariot élévateur pour

éviter qu'elle ne se renverse. Elle doit aussi être munie de garde-corps aux endroits où il y a danger de chute. Comme pour la palette et le chariot de cueillette, elle doit être verrouillée par la pince de retenue ou d'une manière différente, fixée en permanence au chariot élévateur. Attention : elle ne peut toutefois servir pour élever des personnes.

Ce que plusieurs propriétaires ignorent, c'est que la plateforme supplémentaire est un accessoire. Elle doit donc être munie d'une plaque signalétique indiquant le modèle, le numéro de série, son poids, sa capacité et une remarque écrite similaire à ceci : « La capacité du chariot élévateur avec la plateforme peut être moindre que la capacité de la plateforme. Veuillez lire la plaque signalétique du chariot. » (ASME B56.1 art. 7.5.9).

En adoptant une approche proactive en matière de sécurité, vous vous assurez de créer un environnement de travail sûr et productif, tout en évitant les pertes de temps et d'argent liées aux accidents et aux blessures.

Mettons les choses au clair, une palette n'est pas conçue à priori pour servir de plateforme à un travailleur. Le simple fait de mettre un pied au mauvais endroit et la palette peut basculer et entraîner une chute du cariste et de la charge. Or, il est important de déterminer dès le départ si le cariste aura à se déplacer derrière lui pour placer ou accéder à la marchandise.



AUTO PRÉVENTION



PRENONS SOIN DU
PSYCHOLOGIQUE
AUTANT QUE DU **PHYSIQUE**

COLLOQUE 2024

15 MARS

MANOIR SAINT-SAUVEUR



AUTOPRÉVENTION
ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

4605, boul. Lapinière, bureau 150, Brossard (Québec) J4Z 3T5

autoprevention.org | 1 800 363-2344